31 août 2005 **05.155**

Projet de décret des groupes socialiste et PopVertsSol

Décret portant octroi d'un crédit de 1,4 million de francs sur cinq ans pour la mise en place d'un programme organisé de dépistage du cancer du sein dans le canton de Neuchâtel

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décrète:

Article premier Un crédit de 1,4 million de francs est accordé au Conseil d'Etat pour la mise en place d'un programme de dépistage organisé du cancer du sein dans le canton de Neuchâtel, en collaboration avec le canton du Jura, sur la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2010.

Art. 2 [1]Le Conseil d'Etat remettra au Grand Conseil au plus tard le 30 juin 2010 un rapport d'évaluation relatif à la mise en œuvre de ce programme.

[2]Sur la base de ce rapport, le Grand Conseil se prononcera sur l'opportunité de maintenir ce programme au-delà du 30 juin 2010.

Art. 3 Le Conseil d'Etat est chargé de réunir les fonds nécessaires, en étroite collaboration avec les organisations chargées de la prévention et les caisses-maladie, à l'exécution du présent projet de décret. Il est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens financiers complémentaires nécessaires.

Art. 4 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du décret concernant l'amortissement et les différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971, modifié le 21 octobre 1980.

Art. 5 [1]Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

[2]Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président, *Les secrétaires,*

L'urgence est demandée.

Signataires: G. Spoletini, O. Duvoisin, Pierrette Erard, C. Borel, M. Debély, D. Angst, M. Ebel, A. Bringolf, J.-C. Berger, J.-P. Veya, M.-F. Monnier Douard, C. Gehringer, V. Pantillon, M.-C. Jeanprêtre Pittet, G. Ory, M. Droguett, P. Bonhôte, Patrick Erard, G. Hirschy, L. Debrot et P. Hermann.